



**Fédération Française d'ULM**



# Commission Formation Sécurité FFPLUM

**Assemblée Générale FFPLUM**

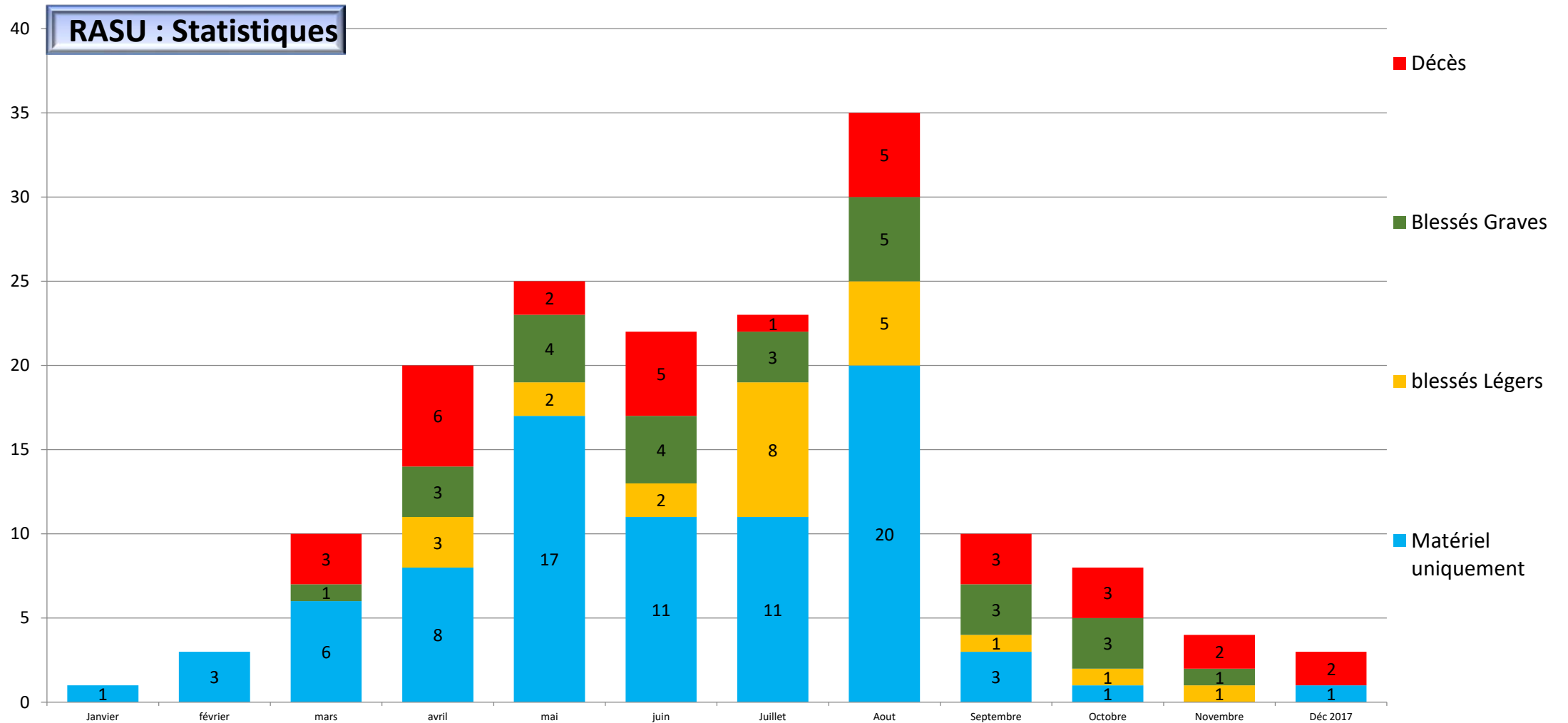
**24 mars 2018**

# BILAN ACCIDENTOLOGIE 2017

Accident 2017	Décès	Graves	Légers	Matériels
<b>Total victimes</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>23</b>	
<b>Total accidents</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>15</b>	<b>82</b>

Accident 2017 équipage étranger	Décès	Graves	Légers	Matériels
<b>Total victimes</b>	<b>3</b>			
<b>Total accidents</b>	<b>2</b>			

# Répartition Mensuelle 2017





# Historique accidentologie ULM

historique	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	MOYENNE/ AN
Types Accidents								
<b>MORTELS</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>22</b>	<b>46*</b>	<b>20</b>	<b>32</b>	<b>28</b>
BLESSES GRAVES	28	33	28	32	20	22	26	27
BLESSES LEGERS	42	33	23	38	30	34	22	32
MATERIELS	102	91	75	98	113	103	80	95



# Plan d'Action Sécurité Formation FFPLUM

- **1er engagement du programme de l'équipe Génération ULM**
- **Renforcement des équipes Correspondants sécurité des vols, avec une première réunion de coordination le 17 mars 2018. (25 personnes).**
- **Réunions Sécurité de sensibilisation en région sous l'égide des Comités Régionaux et CSV avec budget spécifique dédié.**
- **Refonte du mémo sécurité version 5.**



# Plan d'Action Sécurité Formation FFPLUM

- Tutoriels vidéos : mécanique, panne, parachute, mise en place avec la chaine YouTube FFPLUM.
- Nouvel arrêté formation et prorogation Instructeur Ulm, publié fin 2017 et applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec une année de transition.
- Opération Remise En Vol 2018.



# Opération Remise en Vol 2018



# Remise en vol

- La fédération a décidé de mettre en place à partir de 2018, en la reconduisant chaque année, l'opération Remise En Vol.
- Cette dernière consiste à favoriser la rencontre entre un pilote propriétaire de sa machine et un instructeur pour suivre une heure de vol avec son ULM.
- Cette démarche est totalement volontaire.
- Elle concerne toutes les 5 classes principales de notre activité.
- La fédération apportera une aide de 40 euros au pilote qui aura fait « Remise En Vol »



# Constat

- Cette opération part du constat que nous sommes tous le produit de ce que notre instructeur a fait de nous : « un jeune pilote qui a encore beaucoup à apprendre et qui maintenant peut progresser seul à bord ».
- C'est ce que nous avons tous fait et qui nous a permis d'acquérir une zone de sécurité + ou – importante en fonction de notre expérience.
- Il nous a enseigné la conduite à tenir en cas de panne, transmis une culture de la sécurité que nous nous efforçons de mettre en œuvre et d'appliquer à chaque vol.

# Constat

- Nos ULM ont beaucoup évolué au cours des 20 dernières années et nos moteurs ont gagné en fiabilité pour peu que l'on se conforme aux préconisations du motoriste.
- Cette pseudo fiabilité peut nous conduire à espacer ou ne plus pratiquer les exercices de pannes et de situations non conformes.
- Depuis le début de notre expérience de pilotage nous avons rencontré des machines aux typologies et performances différentes. Le parc de nos machines se caractérise par une très grande variété contrairement aux autres pratiques aéronautiques. C'est d'ailleurs ce qui fait la richesse de notre mouvement.

# Objectif et financement

- Notre objectif est d'augmenter le niveau général de « notre culture sécurité » en étant incitatifs et non contraignants. On adhère à une règle quand on en comprend l'intérêt pour soi-même.
- Remise En Vol relève donc de ce que l'on peut appeler « les bonnes pratiques »
- Son financement est principalement assuré par les fonds propres de la Fédération.

# Objectif et financement

- Si l'effort financier très important que nous faisons s'avère efficace quant aux statistiques générales de l'accidentologie, alors nous aurons un bilan de l'assurance plus favorable. C'est donc un cercle vertueux que doit permettre Remise En Vol.
- C'est un pari et nous verrons s'il est payant en restant pragmatiques. C'est une première année pour une opération qui n'a pas d'équivalent au niveau national. On ajustera en fonction de la pratique et des retours .

# Modalités pratiques

- L'opération REV a commencé début mars 2018
- Toutes les démarches se font en ligne ([ffplum.fr](http://ffplum.fr)) : rencontre, attestation de vol, paiement.
- Le pilote doit s'inscrire sur le site de la Fédération.
- Il doit être propriétaire de sa machine assuré par le courtier fédéral en RC et souscrire aux conditions.
- Il peut accéder aux coordonnées des instructeurs affiliés à la Fédération par classe et par région.

# Modalités pratiques

- **Le pilote et l'instructeur conviennent d'un rendez-vous pour effectuer une « Remise En Vol » conformément au programme émis par la Commission Formation.**
- **Le tarif de la prestation est totalement libre.**
- **L'instructeur et le pilote attestent séparément sur le site fédéral que le vol REV a bien eu lieu.**
- **Une attestation est émise, le paiement est effectué.**

# Modalités pratiques

- Pour permettre de sensibiliser le plus grand nombre de pilotes le demandeur ne pourra pas effectuer REV deux années consécutives (évolution possible).
- La diversité de nos 1 000 structures étant très importante, il faut laisser le maximum de souplesse dans les modalités des rencontres.
- Au niveau régional les Présidents de Région, de Club, les instructeurs sont associés à la démarche par l'intermédiaire du lien de rencontre (le REV !). Ils auront pour rôle de faciliter, de relayer l'opération.

# Modalités pratiques

- Cette opération se fait au moment même où se met en place la réforme des instructeurs qui sont les piliers de notre pratique.
- Sans tomber dans les contraintes du monde certifié, en préservant notre liberté, nous mettons en place un système qui doit servir l'intérêt de tous.



# Programme remise en vol

classe 1 / 2 / 3 / 4 / 6

- Echange sur l'expérience de pilotage sur la machine
- Documents administratifs de la machine (date de validité)
- Prévolo machine (détermine si le vol peut se faire ou pas)
- Prévention sortie de piste au décollage et atterrissage (vent de travers)
- Panne au décollage toutes hauteurs

# Programme remise en vol

classe 1 / 2 / 3 / 4 / 6

- Panne en campagne (technique du V.E.R.D.O et angle 2 alpha)
- Encadrement moteur coupé (si les conditions de sécurité le permettent)
- Décrochage toutes configurations ( si applicable)
- Sortie de virage engagé (si applicable)
- Prévention du second régime (palier d'accélération)
- Compétence non technique : prise de décision
- Bilan de «Remise En Vol »

# Conditions pour l'instructeur REV

- Etre enregistré comme instructeur auprès de la FFPLUM
- Être adhérent FFPLUM et assuré auprès du courtier fédéral
- Être instructeur dans une structure affiliée FFPLUM
- Etre à jour de sa qualification d'instructeur

# Conditions pour le pilote REV

- Etre licencié à la fédération, assuré pour sa propre machine auprès du courtier fédéral (RC).
- Souscrire aux objectifs de Remise En Vol.
- La responsabilité de la fédération ne peut être mise en cause.
- La fédération favorise la mise en relation du pilote et de l'instructeur.
- Le pilote doit effectuer dans l'année civile son vol REV (entre la date de l'inscription et le vol effectif).

# Merci de votre attention